

Décembre
2025



page facebook@boquehocommune

LE BOKO'TIN



Le bulletin municipal est réalisé par la Mairie
Dépôt légal - décembre 2025
Directrice de publication : Nadia Le Hégarat
impression : Repro-copie Guingamp
Contact Mairie : 02.96.73.92.03
mairiedeboqueho@orange.fr

PAS D'EDITO
DU MAIRE
PERIODE DE
RESERVE
ELECTORALE

12 MAI 2025

Tableau des effectifs

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1, Conformément à l'article L.313-1 du Code Général de la Fonction Publique les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement, il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création – suppression – modification de la durée hebdomadaire d'un poste).

Compte tenu de la demande d'un agent de passer en filière administrative en raison des missions qui lui sont confiées et détaillées dans sa fiche de poste, il conviendrait de supprimer le poste de Chargé.e d'accueil et d'animation rattaché aux cadres d'emploi de la filière d'animation, et créer un nouveau poste de Chargé.e d'accueil et d'animation rattaché aux cadres d'emploi de la filière administrative.

Décision : Pour : 3 Abstention : 7 Contre : 3

Montant de participation des communes SIVAP

Madame le Maire présente le montant de la participation de Boquého pour 2025 : 3160 euros.

Participation au FDC pour le SDIS

Convention de participation au fonds de concours pour le parc roulant du SDIS 22 pour les exercices 2025 et 2026

Madame le Maire soumet au conseil municipal le rapport suivant :

Le Service départemental d'incendie et de secours des Côtes d'Armor (SDIS 22) a créé un fonds de concours visant à participer au financement de son parc roulant afin d'en enrayer le vieillissement. Cette participation communale prend tout son sens puisque les pouvoirs de police administratives générales et spéciales confèrent au maire la responsabilité de la distribution des secours sur son territoire ainsi que l'organisation de la défense extérieure contre l'incendie (DECI).

La politique de sécurité civile costarmoricaine s'appuie sur un maillage territorial de 59 centres d'incendie et de secours armés par 566 engins de secours, répartis comme suit :

- 150 poids lourds,
- 339 véhicules légers (ambulances, véhicules tout usage),
- 3 engins spéciaux affectés au CIS de Bréhat,
- 23 moyens nautiques,
- 51 remorques.

Ce fonds de concours vise à améliorer le renouvellement des véhicules de secours, aujourd'hui vieillissants.

En raison des échéances à venir, le fonds de concours est proposé pour une période de deux ans, sur les exercices 2025 et 2026.

C'est dans cet esprit que le Conseil d'administration du SDIS a validé le 11 avril dernier la création de ce fonds de concours communal volontariste sur la base d'1,50 € par habitant (population DGF 2024).

Madame Le Maire soumet au vote cette participation :

Décision : Pour : 13

Adhésion à l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat

Madame le Maire propose au Conseil d'adhérer à l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat.

Cette association, fondée en 2010 par les EPCI composant le Pays de Saint-Brieuc, rejoints en 2023 par celui de Leff Armor Communauté, a pour objet la lutte contre le dérèglement climatique. Pour ce faire, elle met en œuvre trois missions principales :

- L'information, la sensibilisation, le conseil et l'accompagnement aux particuliers notamment pour des travaux de rénovation énergétique, et la lutte contre la précarité énergétique en lien avec les plateformes de l'habitat portées par les 3 intercommunalités de son territoire,
- Le suivi énergétique du patrimoine communal et l'accompagnement des collectivités à la maîtrise de l'énergie (dispositif de Conseil en Energie Partagé, CEP)
- L'accompagnement à la définition, à l'animation et à la mise en œuvre de politiques territoriales en matière de transition énergétique, de lutte et d'adaptation au changement climatique.

Une équipe de conseillers et conseillères thermiciens assurent ce service pour l'ensemble des collectivités adhérentes sur le territoire, d'où l'intitulé « Conseil en Energie Partagé ». Cette activité est cofinancée par les intercommunalités, le Syndicat Départemental d'Energie et l'Ademe et la Région Bretagne (pour les créations de poste).

La mission CEP, si elle sert le projet associatif de l'ALEC, permet également à la commune de faire des économies. En effet, l'économie d'énergie moyenne déjà générée par le service CEP auprès des communes adhérentes est évaluée à 3,63€/hab/an, et le potentiel s'élève à près de 6,40€/hab/an.

Ainsi, en adhérant à l'ALEC et à son projet associatif, la commune bénéficiera d'informations lui permettant d'optimiser la gestion de son patrimoine. L'adhésion se matérialise par une convention d'adhésion d'une durée de 4 ans (2025-2028).

La cotisation est fixée à 0,90 € par habitant et par an (avec une revalorisation annuelle de 1,5%), sur la base de la population municipale INSEE en vigueur pour l'année n-1. Soit, pour notre commune, une cotisation de $0,90 \text{ €} \times 1080 = 972 \text{ €}$.

Madame le Maire soumet l'adhésion au vote :

Décision : Pour : 7 Abstention : 3 Contre : 3

Adhésion au service des Pompes Funèbres Intercommunales

A la suite de la présentation des Pompes Funèbres Intercommunales (PFI) de Saint-Brieuc par sa directrice, Madame le Maire propose au Conseil Municipal que la commune de Boquého devienne actionnaire de la structure. L'objectif de cette adhésion est de pouvoir permettre aux bo-quésiens de bénéficier des prestations d'un service public des PFI, y compris pour les personnes les plus vulnérables.

La commune devient actionnaire des PFI à partir du moment où elle acquiert au moins une action, d'une valeur de 500 €. La ville de Saint-Brieuc, collectivité délégante, se chargera ensuite d'entériner l'entrée de la commune de Boquého au capital des PFI.

Décision : Pour : 13 Abstention : Contre :

Adhésion au service de Financement de projets de l'Adac 22

Madame le Maire expose le courrier reçu par l'ADAC 22 concernant la possibilité de recevoir une veille sur les Appels à projets (AAP) et Appels à manifestation d'intérêt (AMI) en cours, sous la forme d'une lettre d'information mensuelle (en annexe) ainsi que d'envois au fil de l'eau pour les nouveaux AAP et AMI.

Il est également possible de les contacter directement pour qu'ils recherchent des financements pour les projets spécifiques de la commune, pour savoir si un projet remplit les conditions de tel ou tel AAP, ...

Pour ce faire, Madame le Maire propose d'adhérer à cette veille à hauteur de 150 euros par an.

Décision : Pour : 12 Abstention : 1

Facturation des frais de scolarité 2024-2025

Participation des autres communes aux frais de fonctionnement de l'école : 14370 euros

SAINT GILDAS : 530 euros

COHINIAC : 13840 euros

14 élèves, et selon la délibération 2024 :

$(1600 \text{ euros} * 6 \text{ élèves en maternelle}) + (530 \text{ euros} * 8 \text{ élèves en primaire}) = 13840 \text{ euros}$.

Décision : Pour : 13

Pour Diwan

Madame Le Maire donne lecture du courrier adressé par Diwan. Elle précise que cette dépense est considérée comme obligatoire pour la commune d'après avis du contrôle de la légalité.

1 enfant est actuellement scolarisé à Diwan.

Il est proposé de verser les montants de la moyenne départementale communiqués par la préfecture, soit 530 euros.

Décision : Pour : 12 Abstention : 1

Pour Quintin

La Ville de Quintin sollicite la prise en charge des frais de fonctionnement pour la scolarisation d'un enfant de Boquého dans le cycle élémentaire CME Ulis 2024-2025 de leur école primaire. Le forfait communal s'élevait de 823.88 euros en 2023-2024.

En cas de refus de prise en charge, le maire de la commune d'accueil pourra refuser la scolarisation de l'enfant.

Décision : Pour : 13

Destruction des nids de frelons Asiatiques

Madame Le Maire rappelle les modalités qui ont été retenues l'an dernier pour la participation communale à la destruction des nids de frelons.

A savoir, de prendre en charge 50% de la facture acquittée par les administrés de Boquého dans la limite de 75 euros. Il est précisé que Leff Armor Communauté prend en charge 30% du montant de la facture plafonnée à 90 euros.

Il est aussi précisé que la commune rembourse la part communale et intercommunale au particulier et se fait rembourser par Leff Armor Communauté.

Mme Le Maire rappelle aussi que les nids de frelons Asiatiques doivent être obligatoirement et préalablement identifiés par un agent communal ou un élu (formés) pour être éligibles à cette participation.

Décision : Pour : 13

23 JUIN 2025

Ligne de trésorerie

Il convient de renouveler la ligne de trésorerie à hauteur de 300 000 euros.

Le Crédit Agricole propose une offre à l'indice Euribor 3 mois +1% de marge.

Les frais pour l'ouverture du crédit sont de 0,25%.

Les débats qui suivent la présentation portent les avantages et les inconvénients liés à un emprunt ou à l'utilisation d'une ligne de trésorerie. Il apparaît nécessaire de faire des simulations, calculer des prévisionnels afin de pouvoir voter en toute connaissance de cause. Le prêt sur 15 ans dérange. Au tout départ, la ligne de trésorerie a été créée car les budgets d'Etat arrivaient de plus en plus tard dans l'année. Il est décidé de demander au Conseiller aux Décideurs Locaux de présenter aux élus une analyse sur ce sujet le 15 septembre prochain.

Décision

Pour : 8 Abstention : 3 Contre : 4

Subventions communales

Les 2 ailes : 800 euros

Anciens combattants : 350 euros

Chasseurs : 530 euros

Secours populaire : 350 euros

Etoile du Leff : 1500 euros

Coopérative scolaire : 3780 euros

AMAP : 300 euros

TOTAL : 7610 euros

Décision : pour : 14

Commission voirie

Penprat (294m) : 22 038 TTC

Rue du Rest (160m) : 26 646 TTC

Rue de Kerollivier (251m) : 31 158 TTC

La Porte Herviaux (212m) : 16 746 TTC

TOTAL : 96 588 TTC

Optionnel

Places PMR sdf : 5467.50 TTC

Kerhonia (105m) : 10 290 TTC

Le Petit Tanouët (83m) 20 568 TTC

Kerguélen (113m) 9 228 TTC

Décision : Pour : 8 Abstention : 3 Contre : 4

08 SEPT 2025

PLUIH

Rapporteur : Jean-Michel GEFFROY

Ont été abordés les points suivants :

- Relecture du PowerPoint sur le contexte et les enjeux du PLUiH.
- Quelques spécificités propres à la Ville ont été mise en avant : Boquého a l'avantage d'avoir en propre des terrains et il reste encore de belles surfaces pour d'éventuelles futures constructions (lotissement, dents creuses et terrain de foot).
- Concernant le terrain de foot, plusieurs élus ont exprimé leur étonnement que ce dernier puisse être considéré ainsi, compte-tenu du coût qu'imposerait le déplacement et la construction d'un nouveau terrain de foot (600 000 euros).
- Allo TAD ne va plus être financé par la Région Bretagne.
- L'épandage peut se faire exceptionnellement en zone non constructible.

Décision : Pour : 7 Abstention : 6 Contre :

Le conseil municipal, par 7 voix pour, 6 abstentions émet un avis Favorable avec réserve.

22 SEPT 2025

Réforme statutaire SDE22

Par délibération de son comité syndical du 11 juillet 2025, le SDE22 a décidé de mettre en œuvre une réforme statutaire.

Cette réforme a pour objectifs, d'améliorer et mettre à jour la rédaction des statuts du SDE22 au regard des évolutions législatives et réglementaires.

L'objectif est de permettre une meilleure compréhension du fonctionnement et des compétences du SDE22 de la part de ses adhérents. Le SDE22 souhaite par cette révision statutaire réorganiser et clarifier son champ de compétences et de services complémentaires.

Après avoir délibéré, le conseil municipal par 10 voix pour et 4 voix d'abstention

- APPROUVE ce projet de statuts et annexes étant précisé que les modifications ne portent que sur le cadre statutaire réécrit. Les compétences transférées ou non par les communes ou EPCI, restent identiques ;
- PRÉCISE que ces nouveaux statuts ont vocation à entrer en vigueur à l'issue du second tour des élections municipales de 2026 ;
- AUTORISE Madame Le Maire à prendre toute mesure d'exécution de la présente délibération.
- PRÉCISE qu'il aurait été appréciable d'indiquer les modifications de statuts

Subvention auprès du FAFA pour l'éclairage du foot

Les conseillers municipaux ont autorisé Madame le Maire à signer toute démarche ou document nécessaires à l'élaboration d'un dossier de demande de subvention concernant l'éclairage de la totalité du terrain d'entraînement (délibération 2025-034 du Conseil Municipal du 31 mars 2025).

Dans le cadre du dépôt de la demande de subvention auprès du FAFA (Fonds d'Aide au Football Amateur) de la FFF (Fédération Française de Football), une délibération supplémentaire est nécessaire précisant le montant sollicité.

Monsieur Garnier Sébastien, 1er adjoint propose le plan de financement suivant :

Coût total : 62 800 € HT

Subventions Conseil Départemental (Contrat de territoire) : 15 000€ (23,9%)

Autres subventions SDE : 25 003€70 (39,9%)

Auto-financement : 12 796€30 (20,3%)

Aide demandée à la FFF : 10 000 € (15,9%)

Pour information :

- Dans le plan de financement, la subvention du FAFA est plafonnée à 50 % du coût total, dans la limite de 10 000€

- Concernant l'enveloppe du contrat de territoire, il reste 44 301€ à consommer avant le 31/12/2027 (après versement du solde du city stade et de la salle des fêtes)

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide du report du vote pour obtenir des renseignements complémentaires :

- Est-il obligatoire de passer par le SDE ?
- L'éclairage du terrain de foot dépend-il de l'éclairage Public ?
- Demander conseil auprès du CEREMA (référent public en aménagement) et de l'ADAC22 (agence Départementale d'Appui aux Collectivités)
- L'éclairage actuel est réutilisable ailleurs ?
- Il y a-t-il une date butoir pour la subvention du FAFA ?
- Demander conseil auprès des communes alentour.

Service de recensement proposé par La Poste

Pour 505 logements, le devis s'élève à 6 565 euros HT, soit 7 878 euros TTC.

Pour rappel, la masse salariale correspondant aux agents recenseurs du dernier recensement était de 6 429,42 euros (bruts) en 2020.

Décision

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité vote contre la proposition de la Poste du service de recensement, le tarif étant trop élevé.

Il faudra recruter deux Agents.

Attribution du marché public de la voirie communale

Le marché était constitué de :

Une Tranche Ferme comprenant quatre chantiers et trois Tranches Optionnelles.

- Tranche Ferme : Chantier n°1 : Voie Communale de "Penprat" (294 m).
- Tranche Ferme : Chantier n°2 : Voie Communale de "Rue du Rest" (160 m).
- Tranche Ferme : Chantier n°3 : Voie Communale de "Rue de Kerolivier" (251 m).
- Tranche Ferme : Chantier n°4 : Voie Communale de "La Porte Herviaux" (212 m).
- Tranche Optionnelle n°1 : Chantier n°5 : Voie Communale de "Kerhonia" (105 m).
- Tranche Optionnelle n°2 : Chantier n°6 : Voie Communale de "Le Petit Tanouët" (83 m).
- Tranche Optionnelle n°3 : Chantier n°7 : Voie Communale de "Kerguélen" (113 m).

L'ouverture des plis des trois candidats, lors de la réunion de la commission du Mardi 09 septembre 2025, a donné les résultats suivants :

EUROVIA BRETAGNE : 102561.66 Euros

SPTP SAS : 107671.80 Euros

COLAS FRANCE : 102242.04 Euros

Au vu de cette analyse et de la somme des notes attribuées aux candidats, c'est l'offre de l'entreprise COLAS FRANCE qui présente l'offre économiquement la plus avantageuse conformément aux critères du règlement de consultation.

Après avoir délibéré, le conseil municipal par 8 voix pour et 6 voix d'abstention

Monsieur le 1er adjoint soumet cette proposition au vote de la tranche ferme.

Les élus ont indiqué que pour la tranche optionnelle il y avait 9 mois maximum pour répondre.

Nomination régisseur et suppléant

Madame le Maire informe les élus qu'un courrier sera envoyé au Comptable Public pour leur demander leur avis dans son intention de nommer :

- Régisseur d'une régie de recettes, Madame Nadine PRIDO, adjoint administratif exerçant à la commune de BOQUEHO
- Régisseur suppléant d'une régie de recettes, Madame Sandrine LANGENAIS, rédacteur mis à disposition à la commune de BOQUEHO

03 NOV 2025

Tranches Optionnelles voiries communales

Lors de la délibération 2025-053 pour l'attribution du marché public de la voirie communale, le Conseil Municipal après avoir délibéré par 8 voix et 6 voix d'abstention a attribué le marché à l'entreprise Colas France pour la tranche ferme soit d'un montant de 85 201€70 HT.

Le marché était constitué d'une Tranche Ferme comprenant quatre chantiers et de trois Tranches Optionnelles.

Après avoir délibéré, le conseil municipal par 6 voix pour, 5 voix en abstention, 4 voix contre : AUTORISE Madame le Maire à signer le marché pour les Tranches optionnelles

Prêt Relais

Suite à la commission financière du 15 septembre, il y a une nécessité de recourir à un emprunt relais de 85KF.

Après avoir délibéré, le conseil municipal par 5 voix pour, 10 voix en abstention : Le conseil municipal autorise Madame Le Maire à signer un prêt relais auprès du Crédit Agricole.

Subvention auprès de la FAFA pour l'éclairage du foot

Après avoir délibéré, le conseil municipal reporte le vote au prochain conseil en demandant des devis autre que le SDE et le coût d'exploitation

Indemnités Agents Recenseurs

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre du recensement de la population, une nouvelle enquête se déroulera du 16 janvier au 15 février 2026. Il convient donc d'envisager le recrutement de deux agents recenseurs et de fixer les barèmes de rémunération. Les agents recenseurs devront effectuer leur tournée de reconnaissance pendant la première semaine de janvier et ils bénéficieront de 2 demies journées dont la date n'est pas encore fixée.

Il est proposé de retenir les mêmes modalités de la délibération 2019-046 pour déterminer la rémunération avec une augmentation 15% sur les frais de déplacements et la reconnaissance de la tournée par rapport à 2020 :

Ainsi suivant ces montants, il est évalué à 2082 Euros BRUT le salaire d'un agent recenseur. Le montant net sera alors de 1673.63 Euros.

La commune se répartit en 2 districts :

District 1 : 245 logements connus à collecter avec 555 habitants connus

District 2 : 261 logements connus à collecter avec 499 habitants connus

Soit une moyenne de 253 logements et 527 habitants moyenne pour chaque Agent Recenseur.

Après avoir délibéré, le conseil municipal par 15 voix pour :

- AUTORISE Madame le Maire à recruter deux agents pour la réalisation de cette enquête.
- AUTORISE Madame le Maire à fixer la rémunération des agents recenseurs sur les bases proposées.

Armoire Chauffante

Madame le Maire rappelle que l'embauche d'un nouveau cuisinier à la cantine scolaire nécessite l'acquisition de nouveau matériel afin d'être conforme au niveau des obligations spécifiques en matière de sécurité sanitaire.

D'où la nécessité d'acquérir une armoire chauffante.

- Achat d'une armoire chauffante Roll'Service 20 niveaux sans humidification avec 10 grilles pour 3470€77 HT chez ACPS
- Achat de 40 plats gastronomes légers pour la cuisson et le maintien au chaud pour 304€60 HT chez Comptoir de Bretagne

Après avoir délibéré, le conseil municipal par 15 voix pour :

- AUTORISE Madame le Maire l'achat de l'armoire chauffante
- AUTORISE Madame le Maire l'achat de 40 plats gastronomes

ETAT CIVIL

Bienvenue aux nouveaux nés et félicitations aux heureux parents

Lyo LE GALL ARTUR, 03 juillet 2025

Solenn LE ROUX, 08 novembre 2025



**COMMÉMORATION
DU 11 NOVEMBRE**



REPAS DES AÎNÉS



Délicieux moment passé tous ensemble à la salle des fêtes autant du côté gustatif que de l'ambiance.

Un très grand merci à tous, à nos jeunes et à notre cuisinier Jean-Pierre.

INAUGURATION DU CITY STADE ET DE LA SALLE DES FÊTES



Samedi 27 septembre 2025, Nadia Le Hégarat, a inauguré la salle des fêtes et le city stade en présence d'habitants, d'élus, de financeurs ainsi que des entreprises qui ont permis de mener à terme les deux chantiers.

MARCHÉ HEBDOMADAIRE



Un nouveau foodtruck est arrivé sur Boquého !

"Les p'tits plats d'Elo et Nono."

Elody et Nono proposent chaque semaine 1 à 2 plats cuisinés maison avec des produits frais et locaux, ils ont une carte de snacking des Burger, croque monsieur hot dog... et des frites fraîches maison avec des pommes de terre épluchées sur place et cuites à la graisse de bœuf.

Ils sont présents le jeudi de 16h à 20h et le samedi de 18h à 22h.

06.21.13.65.49



Les délicieuses crêpes et galettes d'Eric qui régale petits et grands !

Fidèle au rendez-vous du marché du jeudi depuis plusieurs années.

06.03.74.34.92

ECOLE DES SUREAUX



L'illustratrice autrice, Sandrine Lamour est venue partager son savoir-faire avec les enfants de moyenne et grande section.
Les enfants ont illustré à leur tour Olga Cracra !!
C'était un chouette moment



Vendredi 14 novembre, nous sommes allés voir "Petits contes sous l'océan" au cinéma de Quintin.
Puis nous sommes allés à pied à la librairie "Le Marque Page" voir l'exposition "Le livre de la jungle" de l'illustrateur Hervé Le Goff. Nous étions répartis en 3 groupes pour répondre à des questions sur l'exposition à partir d'un livret pédagogique disponible à la librairie.



Les élèves de cm1/cm2 de Gwenaëlle très concentrés pour cette cession d'échecs.

Une entrée d'école illuminée par l'équipe des services techniques



NOUVELLE SIGNALÉTIQUE DES VILLAGES



les panneaux indiquant les lieux-dits de la commune ont été récemment remplacés. Cette mise à jour a été réalisée afin d'améliorer la visibilité, l'orientation et la sécurité sur l'ensemble du territoire communal. Les nouveaux panneaux, plus lisibles et conformes aux normes en vigueur, permettront une meilleure identification des hameaux et faciliteront le travail des services publics (livraisons, secours, entretien...).



NOUVEAUX VISAGES PARMI LES AGENTS DE LA COMMUNE

Depuis la rentrée un nouveau cuisinier a pris ses fonctions, il s'agit de Jean-Pierre Simon. Fort de 22 ans d'expérience en collectivités en tant que responsable de cuisine des achats et de l'élaboration des menus, il arrive de Plouaret. Sandrine LANGENAIS nouvelle secrétaire générale de Mairie, a suivi une formation au centre de gestion après diverses expériences dans le privé.





Depuis sa création en 2014, l'association les 2 ailes œuvre avec cœur et détermination pour améliorer le quotidien des enfants en situation de handicap et de leurs familles.

Elle agit également envers des causes comme la prématurité et la paralysie cérébrale, handicap de Liz et de Lyam, les enfants pour qui l'association a été créé avant de se tourner aussi vers d'autres familles.

Depuis 2023, la fête des brasseurs est devenue un rendez-vous incontournable de la vie de notre commune ! Née de la volonté de réunir autour d'un moment convivial et solidaire, cette fête met à l'honneur : le savoir-faire artisanal des brasseurs locaux, la culture à travers des concerts et spectacles et surtout une belle cause : le handicap.

Grâce à la générosité de tous, 15000€ de dons ont été reversés au profit des enfants en situation de handicap sur ces deux dernières années. Un immense merci à toutes celles et ceux qui se sont investis à nos côtés ! Une journée festive et solidaire -7000 visiteurs -5000 litres de bière -800kg de frites -200 bénévoles ... et bien-sûr, une ambiance de folie entre amis ou en famille!

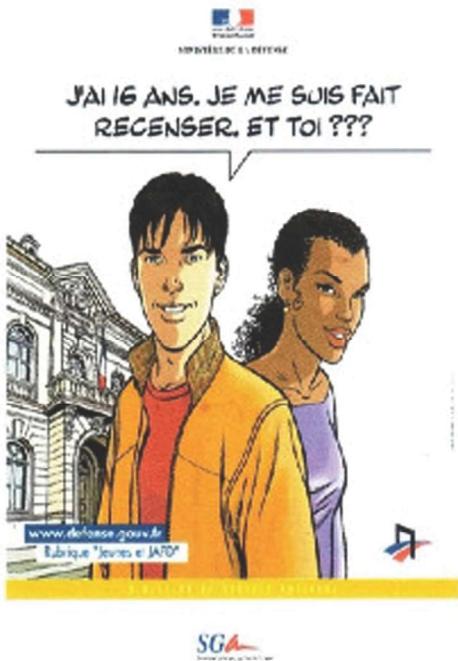
Nous vous donnons rendez-vous en 2026 le samedi 5 septembre !

Seul on va plus vite mais ensemble on va plus loin !



LE RECENSEMENT MILITAIRE donne des DROITS

OBJE
CTIF
CITOYEN



SGA

- QUI?** Garçons et filles de nationalité française
- OÙ?** À la mairie de ton domicile
- QUAND?** Dès 16 ans
- AVEC QUOI?** Votre carte d'identité
Le livret de famille
Un justificatif de domicile
- POURQUOI?**

- pour obtenir l'attestation de recensement qui est obligatoire pour établir un dossier de candidature à un concours ou à un examen soumis au contrôle de l'autorité publique (conduite accompagnée, baccalauréat, CAP, BEP, ...)
- pour effectuer la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD)
- pour l'inscription d'office sur les listes électorales

Leff Armor
Communauté

Leff Armor Communauté
propose une mutuelle
intercommunale avantageuse

Renseignez-vous !

Réservez votre rendez-vous sur Just.fr
et rencontrez un conseiller mutualiste
dans les 3 lieux proches de chez vous

JUST
MUTUELLE

CIAS
LEFFARMOR
CENTRE INTERCOMMUNAL
ACTION SOCIALE

La Mutuelle Just est soumise aux dispositions du livre II du code de la mutualité - N° 54126703864150
25 avenue de l'Europe - CS 30209 - 29600 Scaër - France



IntraMuros
L'application mobile des collectivités

• Cliquez sur l'icône de téléchargement de votre smartphone

 Play Store (Android)  Apple Store (iPhone)

• Tapez «IntraMuros» dans la barre de recherche et téléchargez l'application

 IntraMuros

• Recherchez et sélectionnez votre commune

• Activez les notifications qui vous intéressent

• Recevez les notifications sur votre smartphone et découvrez les événements, les actualités, les lieux à visiter et les services mairie de votre commune et des alentours

Téléchargement gratuit

 DISPONIBLE SUR Google Play  DISPONIBLE SUR App Store  DISPONIBLE SUR AppGallery



Ne pas jeter sur la voie publique



RECENSEMENT POPULATION

**du 15 Janvier 2026
au 14 Février 2026**

Le recensement de la population est une opération pilotée par l'Insee et réalisée par les mairies, qui ont recruté des agents recenseurs (2 pour la commune de Boquého). Ces derniers vous seront présentés par voie de presse et seront munis d'une carte tricolore signée du maire de la commune, qu'ils doivent présenter à la demande des habitants. En aucun cas il ne prend de rendez-vous par téléphone pour son premier passage.



**Le recensement
de la population,
c'est utile pour tous !**

Connaître la population permet d'adapter les équipements collectifs de votre commune : transports, écoles, maisons de retraite...



ÉLECTIONS MUNICIPALES 2026

VÉRIFIEZ VOTRE INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES !



-  En ligne : jusqu'au 4 février 2026
-  En mairie : jusqu'au 6 février 2026
-  Vérifiez votre situation électorale
-  Pour vous inscrire ou vérifier votre situation : rendez-vous sur le site officiel service-public.fr, ou à l'accueil de la mairie

N'hésitez pas à partager cette information autour de vous.

Le jour des élections :
Une pièce d'identité est
indispensable pour pouvoir voter